



COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 22 janvier 2021, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Raymond ABRIAL, le 28 janvier 2021 à 11h00, sous la présidence de Mme Dominique COUGNAUD, Maire.



Compte rendu de la séance du 28 janvier 2021



Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme BOURDIN Danielle, Adjointe.
Mmes MM. HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle, LEROY Jean-Luc, ALBERT Christine, Conseillers.

Excusés : Mmes M. COLLOT Adrien (pouvoir à BOURDIN Danielle), DIOT Stéphanie (pouvoir à HERNANDEZ Gisèle), TERRAL Patricia (pouvoir à COUGNAUD Dominique), MONTAGNÉ Patrick (pouvoir à HERNANDEZ Gisèle), FOURNES Véronique (pouvoir à MONTAGNÉ Isabelle), LANDESSE Corinne (pouvoir à LEROY Jean-Luc), POIREL Stéphane (pouvoir à LEROY Jean-Luc), BEILLARD Adrien (sans pouvoir), BARTOLO Thibaut (pouvoir à COUGNAUD Dominique)

Secrétaire de séance : Mme HERNANDEZ Gisèle conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.



Madame le Maire informe l'assemblée que, dans l'état d'urgence sanitaire actuelle, la règle du quorum est abaissée à un tiers et dans tous les cas un membre de l'organe délibérant peut être porteur de deux pouvoirs.

Le compte-rendu de la séance du lundi 11 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.



1. Installation d'une Conseillère municipale.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la démission de Monsieur CLIMENT Marcel de son poste de Conseiller municipal, cette démission a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller municipal au suivant de la liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé.

Le mandat de Madame ALBERT Christine a donc débuté dès la vacance du siège de Monsieur CLIMENT Marcel en tant que Conseillère municipale (soit le 13 janvier 2021 réception du courrier par Madame le Maire, qui conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a accepté la démission de ce dernier).

Madame ALBERT Christine accepte le mandat de Conseillère municipale, Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil.

Le nouveau tableau du Conseil municipal est annexé à la présente délibération.

2. Programme pour la 'Mise en place d'une pompe à chaleur VRV : Modification de la fiche financière dans le cadre de la demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL), solliciter le concours du Département du Tarn et la Région Occitanie.

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la demande de DSIL (délibération 20201012DL58) pour la modification du système de chauffage de la Mairie, nous avons sollicité une participation de l'État à hauteur de 80% du montant H.T soit 28 800€. Les services de la Préfecture nous ont contactés pour nous informer que notre dossier serait présenté prochainement en commission d'attribution, mais l'aide ne pourra être qu'à hauteur de 50%. Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier notre demande initiale dans le cadre de la DSIL (50%), de déposer un dossier de subvention au Département du Tarn (pour une aide de 15%) ainsi qu'à la Région Occitanie

(pour une aide de 15%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- ▶ *de valider la modification de la demande au titre de la DSIL 2021,*
- ▶ *de solliciter le concours du Département du Tarn et la Région Occitanie pour mener à bien ce projet,*
- ▶ *d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :*

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION :	TTC =	43 200	€
---------------------------------------	-------	--------	---

FINANCEMENTS SOLLICITÉS :

Montant éligible de l'opération (HT) :		36 000	€
--	--	--------	---

- Etat DSIL 2021 (50%) 18 000 €
- Département du Tarn (15%) 5 400 €
- Région Occitanie (15%) 5 400 €

AUTRES FINANCEMENTS :

- Autofinancement (HT) sur montant éligible		7 200	€
---	--	-------	---

3. Demande de Financement au Département du Tarn et à la Région Occitanie dans le cadre de " l'Aménagement des sanitaires, salle de repos et mise aux normes PMR (Ad'AP) groupe scolaire Georges Mazars ".

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet d'aménagement au niveau du groupe scolaire Georges MAZARS a été validé par délibération (20201130DL65) en date du 11 novembre 2020. Par rapport à l'estimatif initial (81 087 € HT), des travaux supplémentaires doivent être réalisés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour une mise aux normes PMR du groupe scolaire.

Le bureau de contrôle APAVE a rendu un rapport sur l'état d'avancement de l'ADAP, l'estimation des travaux par l'architecte s'élève à 25 800 € HT.

L'estimation globale de ce projet s'élève à 106 887 € HT.

Nous avons sollicité une aide de 50% au titre de la DETR 2021 (État), Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de subvention au Département du Tarn (pour une aide de 15%) ainsi qu'à la Région Occitanie (pour une aide de 15%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- ▶ *de solliciter le concours du Département du Tarn et la Région Occitanie pour mener à bien ce projet,*
- ▶ *d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :*

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION :	TTC =	128 264.40	€
---------------------------------------	-------	------------	---

FINANCEMENTS SOLLICITÉS :

Montant éligible de l'opération (HT) :		106 887	€
--	--	---------	---

- Etat DETR 2021 (50%) 53 443.50 €
- Département du Tarn (15%) 16 033.05 €
- Région Occitanie (15%) 16 033.05 €

AUTRES FINANCEMENTS :

- Autofinancement (HT) sur montant éligible		21 377.40	€
---	--	-----------	---